

BDDT-Naturopathy
112 Adelaide Street East
Toronto, ON M5C 1K9

A large, faint, semi-transparent image of autumn leaves, possibly maple, in shades of orange, yellow, and brown, covering the lower two-thirds of the page. The leaves are out of focus, creating a bokeh effect.

**Board of Directors of Drugless Therapy,
Naturopathie
Rapport annuel 2011**



Table des matières

Ce rapport décrit les activités du Board of Directors of Drugless Therapy –
Naturopathy pour l'exercice financier de 2011,
incluant les états financiers vérifiés.

Rapport de la présidente.....	2
Rapport de la directrice générale.....	3
Rapport du comité d'éducation permanente.....	5
Rapport du comité d'examens.....	6
Rapport du comité sur le traitement parentéral (TP).....	7
Rapport du comité sur les normes	8
Rapport sur les plaintes et la discipline	9
Sommaire des plaintes et des cas de discipline.....	10
Le processus relatif aux plaintes.....	12
Le rapport financier.....	14

Membres du conseil en 2011

Présidente – Patricia J. Rennie, ND
Secrétaire-trésorière – Mary-Ellen McKenna, ND
Directrice – Belinda Clarke, ND
Directrice – Mary Elizabeth Welch, DC, ND
Membre du public – Sheila Jaggard, Ph. D.

Personnel de bureau

Angela M. Moore, ND, directrice générale
Bridie O'Connell, administratrice de haute direction
Natalia Vasilyeva – coordinatrice de tenue de livres et
de soutien de comité
Erica Laugalys – coordonnatrice des communications
et des examens

BDDT-Naturopathy

112 Adelaide Street East, Toronto, ON M5C 1K9
Tél. 416-866-8383, Téléc. 416-866-2175
Sans frais 1-877-361-1925, Courriel: office@bddtn.on.ca



Rapport de la présidente

Chers docteurs en médecine naturopathique,

Une autre année semble s'être volatilisée pendant que le personnel et les membres du conseil d'administration du BDDT-N ont été occupés à s'acquitter de leurs tâches réglementaires.

Le BDDT-N continue de réglementer la profession en Ontario par l'intermédiaire du développement et de la révision des normes, en faisant passer des examens et en inscrivant les docteurs en médecine naturopathique qualifiés, en répondant aux plaintes liées à la pratique des membres inscrits, en lançant des poursuites contre les praticiens non inscrits qui se présentent comme des NDs et par le biais d'autres responsabilités réglementaires. Notre groupe dévoué de membres du personnel et du conseil d'administration participe aux séances de formation, donne des présentations et participe à d'innombrables réunions du conseil et des comités.

Une fois de plus, les états financiers du vérificateur démontrent que le conseil est dans une situation financière forte alors qu'il se dirige vers la réglementation en vertu de la loi sur les professions de la santé réglementées. Nous avons un fonds de réserve légale considérable pour couvrir les dépenses juridiques qui pourraient survenir en cas d'audiences disciplinaires multiples ou de longue durée. Le solde du fonds d'exploitation est aussi rassurant.

L'adoption de réunions du conseil d'administration trimestrielles a rendu notre processus de réunion beaucoup plus efficace et a réduit le stress causé par la restriction de temps des membres du conseil d'administration. Heureusement, aucune modification n'a été apportée aux membres du conseil au cours de la dernière année et nous bénéficions d'un effectif complet au niveau du conseil d'administration depuis plus d'un an maintenant.

Certaines des activités entreprises par le conseil au cours de l'année dernière incluent:

- Participation aux réunions du conseil et des comités
- Participation à la conférence Clear de 2011
- Présentations sur les conflits d'intérêts lors de la conférence annuelle de l'APND et au congrès annuel de l'OAND

- Participation au comité consultatif du North American Board of Examiners lors de la conférence de l'AANP
- Réunions habituelles avec l'Ontario Naturopathic Coordinating Council et le Canadian Naturopathic Coordinating Council
- Présentation aux classes de 1re et 4e années au CCNM
- Présentation de plusieurs ateliers et webinaires sur la tenue d'archives
- Circulation d'une norme de pratique révisée pour les **personnes inscrites supervisant les diplômés non inscrits de collèges de naturopathie**
- Réception pour les nouveaux diplômés afin de souhaiter la bienvenue aux nouveaux inscrits au sein de la profession et de les diriger vers le conseil

Je désire à nouveau exprimer ma gratitude à notre personnel engagé au maintien d'un processus d'examen réglementaire équitable et transparent pour la naturopathie en Ontario. Je suis reconnaissante du temps consacré par les membres des comités afin d'aider le conseil à accomplir ce que ses cinq membres ne pourraient tout simplement pas faire autrement. Enfin, j'apprécie énormément chaque membre du conseil pour son engagement envers la réglementation. La responsabilité de servir au BDDT-N ainsi qu'au conseil transitoire, dans tous nos divers rôles au sein du conseil et des comités est parfois une tâche intimidante qui exige souvent le sacrifice de temps personnel et de cabinet pour accomplir le travail.

J'espère que la lecture du rapport annuel 2011 vous plaira et vous encouragera à communiquer avec le bureau si vous avez des commentaires ou des questions.

Je vous prie d'agréer mes salutations les meilleures,

Patricia J. Rennie, ND
Présidente



Rapport de la directrice générale

Chers collègues,

Fidèle à la tendance depuis quelques années, le nombre des docteurs en médecine naturopathique en Ontario a augmenté en 2011. À la fin de l'année, il y avait 1 205 NDs inscrits auprès du BDDT-N: 999 d'entre eux étaient inscrits à la catégorie Actif et 206 étaient inactifs.

Le BDDT-N continue de réglementer la profession dans la province tout en planifiant la transition vers la mise en application de la *Loi sur les professions de la santé réglementées*. Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a avisé le conseil que son objectif est de terminer la transition vers la mise en application de la *Loi de 2007 sur les naturopathes* et le College of Naturopaths of Ontario d'ici le printemps 2013. Afin de permettre une transition aussi facile que possible, le conseil d'administration collabore étroitement avec le conseil transitoire pour le College of Naturopaths of Ontario (TC-CONO). Une « équipe de transition » a été créée en 2011 et des membres du personnel des deux organismes communiquent régulièrement depuis. Tous les NDs inscrits auprès du BDDT-N deviendront automatiquement membres du nouveau collège lorsqu'il entrera en activité.

Puisque tous les membres du conseil d'administration du BDDT-N sont des personnes nommées et malgré le fait que le BDDT-N ne reçoit aucun denier public (outre l'indemnité journalière payée à un représentant du public), le conseil a été avisé qu'il est maintenant inclus dans la « Liste des organismes provinciaux classifiés » du ministère des Services gouvernementaux.

Puisqu'aucun autre organisme de réglementation n'est inclus dans cette catégorie et comme le conseil est d'avis qu'il devrait être traité comme tous les collèges en vertu de la loi sur les professions de la santé réglementées, une demande d'exemption officielle à la directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte a été déposée. La demande d'exemption fut refusée et, en conséquence, le conseil fut tenu par la

directive de conclure un protocole d'entente avec le ministère en 2011. Le conseil est désormais soumis à certaines directives et responsabilités de déclaration. Le protocole d'entente est publié sur le site Web du conseil. En plus de veiller à ce que les exigences du protocole d'entente soient respectées, mes responsabilités à titre de directrice générale du BDDT-N en 2011 incluaient un nombre d'autres activités et de projets dont certains sont soulignés ci-dessous:

- Travailler étroitement avec un conseiller afin d'organiser une séance de planification stratégique incluant des membres du conseil et du personnel. La séance a eu lieu en juin 2011 dans le but d'identifier les priorités stratégiques pour la réglementation en cours de la profession, de créer un plan de transition complet et de prévoir la bonne marche du transfert des biens et des opérations du conseil au nouveau collège.
- Participer à des consultations officielles et non officielles avec le TC-CONO au sujet du projet de réglementation pour le nouveau collège.
- Préparer des demandes au CCRPS en réponse aux revues mises en place par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.
- Participer à la conférence de l'ACDN à Calgary ainsi qu'aux réunions du Canadian Naturopathic Coordinating Council qui ont eu lieu à Calgary et à Vancouver.
- Faire une présentation sur la réglementation des naturopathes en Ontario lors de la conférence annuelle de l'Association des hôpitaux en Ontario.
- Développer une série de publicités à la radio qui ont été diffusées au printemps et à l'été sur Radio 740. Ces publicités visaient à renseigner la population sur la réglementation des naturopathes dans la province et à encourager les gens à s'assurer que leur naturopathe est inscrit auprès du BDDT-N.
- Participation à un groupe de travail de conseillers

Rapport de la directrice générale (suite)

sur l'exercice de la profession qui regroupait des représentants d'autres organismes de réglementation de professionnels de la santé en Ontario.

- Federation of Naturopathic Medical Regulatory Authorities. Cet organisme inclut des organismes canadiens et américains de réglementation de la naturopathie.
- Mise en oeuvre du plan de mise à jour du site Web du BDDT-N qui était en cours à la fin de 2011 et qui devrait être terminée au printemps 2012.
- Collaborer avec l'ACDN afin d'obtenir du financement de la part du gouvernement fédéral dans le but de créer un profil de compétences national pour la profession.

Le conseil d'administration organise des réunions trimestrielles en personne; les dates sont publiées sur le site Web du conseil. Les questions devant être réglées entre ces réunions trimestrielles font l'objet de téléconférences.

En plus de faire enquête en rapport aux plaintes liées à l'exercice de ses membres inscrits, le conseil intervient également contre les praticiens qui prétendent être docteurs en médecine naturopathique. Ceci donne parfois lieu au lancement de poursuites d'infractions provinciales lorsque des praticiens non inscrits persistent à se faire passer pour des NDs. En 2011, le conseil a réussi à poursuivre deux personnes qui prétendaient être des NDs, mais qui ne répondaient pas aux exigences d'inscription en Ontario. Dans le premier cas, la praticienne a été trouvée coupable de 9 chefs d'accusation sur 12, a reçu une amende de 11 000 \$ plus 25 pour cent de frais judiciaires et a reçu une ordonnance de probation lui interdisant d'exercer à l'avenir. Dans le deuxième cas, le praticien a plaidé coupable, a consenti à une amende de 5 000 \$ (plus les frais judiciaires) et a reçu une ordonnance de probation semblable. Une troisième poursuite est en cours.

Des renseignements détaillés au sujet des activités des comités du conseil d'administration sont inclus dans les rapports des comités individuels qui suivent. Les lecteurs sont invités à examiner attentivement ce rapport annuel et à communiquer leurs questions ou commentaires au BDDT-N.

J'ai le plaisir de travailler avec un personnel dévoué au bureau du conseil; vos questions et commentaires sont toujours les bienvenus.

Le tout respectueusement soumis,



Angela M. Moore, ND
Directrice générale



Rapport du comité sur l'éducation permanente

Présidente: Mary Welch, DC, ND

Membres du comité: Belinda Clarke, ND;
Lowell Greib, ND; Carolyn Kaganovsky, ND;
Nora Pope, ND

Objectif: Le comité sur l'éducation permanente (EP) examine les demandes d'EP reçues aux fins d'approbation. Les demandes sont examinées en fonction de critères établis conformément à la politique du conseil sur l'EP. Les membres du comité vérifient fréquemment les présentations liées à l'EP afin de s'assurer que leur contenu est fidèle à la politique du conseil. De plus, le comité fournit des recommandations au conseil en rapport à des révisions de la politique du conseil sur l'EP.

Rapport: Le comité sur l'éducation permanente, un groupe dévoué composé de cinq NDs et de personnel jouissant d'une vaste expérience, s'est réuni 11 fois en 2011. Le comité a aussi déposé un addenda de la norme permettant 3 heures-crédits pour les séminaires sur la gestion d'un cabinet. Le conseil a approuvé cet addenda le 20 septembre 2011.

Une vérification liée à l'éducation permanente effectuée auprès de 109 inscrits choisis au hasard a eu lieu durant la période visée de 2009 à 2011. On a demandé à ce groupe de déposer ses dossiers en rapport à l'EP, ainsi que des exemplaires de certificats de cours terminés et de son certificat RCP courant. Parmi les personnes choisies, 95 étaient entièrement conformes. 13 ont reçu une prorogation de délai afin de terminer les heures requises ou des modalités précises, après avoir payé des frais d'administration de 100,00 \$. Parmi eux, 1 inscrit poursuit ses efforts dans le but d'obtenir ses crédits d'EP et un inscrit a pris sa retraite à la fin du cycle de l'EP. Remarque: 16 inscrits qui n'avaient pas été sélectionnés pour la vérification ont choisi de déposer leurs sommaires d'EP et ils étaient tous entièrement conformes.

Le comité a examiné un total de 336 cours durant l'année 2011 dont 17 ont été refusés. Les dépôts ont été reçus de la part de l'OAND, de l'ACDN, du CCNM et de plusieurs entreprises. Des membres inscrits individuels ont également fait une demande d'approbation de cours auxquels ils ont participé. Un nombre de conférences sans rapport précis à la naturopathie, mais dont le contenu a été jugé suffisamment pertinent à l'exercice de la naturopathie, a aussi été approuvé.

J'aimerais remercier les membres du comité et le personnel pour leur apport, leur professionnalisme et leur dévouement en matière d'éducation permanente.



Rapport du comité d'examens

Présidente: Patricia Rennie, ND

Membres du comité: Jane Lauermeier, ND, Judith Fiore, ND et Rebecca Kellerstein, ND sont chefs de groupe pour chacun des trois examens pratiques. Elles sont appuyées par Stephanie Rubino, ND; Connie Pugliese, ND; Mary MacDonald, ND; Erin Psota, ND; Pilar Villegas, ND et Jennifer Hong, ND. Mary-Ellen McKenna, ND est la chef de groupe en rapport à la jurisprudence. Erica Laugalys offre les services de personnel auxiliaire.

Objectif: Le comité d'examens a pour mandat de passer en revue le contenu des examens pratiques administrés par le BDDT-N deux fois par année. La présidente des examens surveille l'administration des examens du conseil incluant les examens pratiques et la jurisprudence, veille à ce que des vérificateurs compétents soient en poste et s'assure qu'il y a un processus et un comité pour examiner les appels et les plaintes liées aux examens et y répondre.

Rapport: Les examens d'admission à la profession ont eu lieu le 6 février et les 5 et 7 août 2011. Chaque séance était composée d'un examen écrit sur la jurisprudence et d'examens pratiques sur la manipulation naturopathique, l'acupuncture et l'instrumentation/examen clinique. Les examens en février ont eu lieu au CCNM. En août, l'examen de jurisprudence a eu lieu à Humber College et les examens pratiques ont eu lieu au CCNM.

Les résultats de ces séances d'examen sont comme suit:

Examens de la commission ontarienne	Févr. 2011	Août 2011
Nombre total de candidats	42	101
Candidats ayant tout réussi lors de la première tentative	18	84
Candidat ayant réussi lors de la reprise	18	3
Candidat ayant échoué lors de la reprise	3	3
Candidats ayant échoué à un examen	6	12
Candidats ayant échoué à plus d'un examen	0	2
Détails des tentatives infructueuses	Févr. 2011	Août 2011
Jurisprudence	0	3
Instrumentation pratique	0	1
Acupuncture pratique	1	3
Manipulation pratique	5*	9**

* 3 d'entre eux étaient des deuxièmes et troisièmes tentatives

**3 d'entre eux étaient des deuxièmes tentatives, 2 étaient des troisièmes tentatives et 1 était une quatrième tentative

Le groupe d'appels liés aux examens s'est chargé d'un total de trois appels en 2011.

Merci au CCNM d'avoir mis des salles de clinique à la disposition du conseil et au personnel de RSNC pour leur aide en rapport à l'organisation. Merci infiniment à Erica Laugalys et au personnel du BDDT-N qui ont organisé la planification et la logistique de ces examens. Je suis toujours reconnaissante du temps généreusement accordé par les examinateurs afin de fournir leur expertise pour les examens. Finalement, merci aux membres du comité d'examens et aux membres du comité d'appel pour votre dévouement et vos efforts.



Rapport du comité sur le traitement parentéral (TP)

Présidente: Belinda Clarke, ND

Membres du comité: Sean Armstrong, ND; Teresa Brady, ND; Robert Dronyk, DC, ND; Shimon Levytam, ND; Eric Marsden, ND; Paul Saunders, ND; Abid Ebrahim, ND

Inspecteurs du TP: Robert Dronyk DC, ND; Jean-Jacques Dugoua, ND; Holly Fennel, ND; Selina Hune, IA

Objectif: Le comité sur le TP surveille l'exercice du traitement parentéral par les docteurs en médecine naturopathique en Ontario. Cet objectif est atteint par la création et l'administration d'examens d'agrément écrits et pratiques sur le TP, en abordant les questions liées à l'exercice du TP, en révisant et en mettant à jour la politique sur le traitement parentéral et les annexes et en s'assurant que des inspections sur le TP sont effectuées auprès des NDs agréés.

NDs agréés pour le TP: À la fin de 2011, 211 membres inscrits étaient agréés pour l'exercice du TP en Ontario et 7 n'avaient pas renouvelé leur agrément.

Rapport: Les examens d'agrément du TP ont eu lieu en mars et en octobre 2011. Au total, 62 candidats ont participé aux examens du conseil dans le but d'obtenir l'agrément en TP; 41 d'entre eux ont réussi lors de leur première tentative. Le conseil remercie sincèrement le CCNM et Ornella Marano de lui avoir fourni hébergement et appui pour ces examens.

Les résultats des examens sont comme suit :

Examens sur le traitement parentéral	Mars 2011	Oct. 2011
Candidats ayant participé aux examens	30	32
Candidats ayant réussi lors de leur première tentative	16	25
Candidats ayant réussi lors de leur deuxième tentative	5	3
Candidats ayant échoué	9	4

Notre inspectrice, Selina Hune, continue d'effectuer des inspections initiales de la part du conseil. Ces inspections initiales sont de nature purement éducative. Au total, 31 NDs agréés en TP ont subi une inspection initiale en 2011. Des inspections ultérieures sont effectuées par des NDs agréés en TP ayant reçu une formation sur les techniques et protocoles d'inspection. Au total, 45 NDs agréés en TP ont subi des inspections ultérieures en 2011. Suite à l'inspection, un rapport du conseil est produit et remis aux membres inscrits.

Le conseil continue d'offrir aux NDs agréés le cours de consignes d'urgence sur le TP. Ce cours fournit une formation expérientielle sur la gestion des situations d'urgence; il a été offert le 2 avril et les 5 et 6 novembre 2011. Tous les NDs qui possédaient l'agrément en TP depuis plus d'un an à la fin de 2011 ont terminé ce cours conformément à l'exigence. Le conseil offre régulièrement ce cours afin que les NDs nouvellement agréés puissent satisfaire à cette exigence et pour offrir une EP de qualité en TP à ceux et celles qui souhaitent s'améliorer dans ce domaine.

Le comité sur le TP a terminé des travaux sur des révisions de la **politique sur le traitement parentéral** et a recommandé que la politique soit divisée en plusieurs normes distinctes. (On s'attend à ce que les normes révisées soient distribuées aux membres de la profession pour consultation au début de 2012).

En 2011, le comité sur le TP a reçu des demandes d'ajout de nouvelles substances à la liste des substances approuvées pour le TP en Ontario. 1 nouvelle substance a été ajoutée et est incluse dans la liste mise à jour sur le site Web du conseil, ainsi que le formulaire de demande. 4 demandes demeuraient en traitement à la fin de 2011.

J'aimerais exprimer mes plus sincères remerciements aux membres du comité, au personnel et autres pour leur contribution inestimable, leur professionnalisme et leur dévouement dans le but d'assurer l'exercice sûr du traitement parentéral en Ontario.



Rapport du comité sur les normes

Présidente: Patricia J. Rennie, ND

Membres du comité: Kerry Barlow, ND; Teresa Tsui, ND et Bitia Doagoo, ND. Les services de personnel auxiliaire sont fournis par Bridie O'Connell

Objectif: Le comité sur les normes crée de nouvelles normes au besoin et examine les normes et les politiques actuelles afin qu'elles correspondent aux pratiques d'excellence et aux normes de pratique pour la profession.

Rapport: Le comité sur les normes s'est réuni dix fois en 2011. Le comité a terminé la révision de la norme de pratique pour **personnes inscrites supervisant les diplômés non inscrits de collèges de naturopathie**. La révision de la **Politique sur le traitement parentéral** ainsi que la **Politique sur la publicité** ont exigé beaucoup de travail. Un travail de rédaction d'une nouvelle directive sur le **Conflit d'intérêts** a été entrepris cette année.

La rédaction et la révision des normes est un processus de longue durée durant lequel le comité se documente sur des normes semblables régissant d'autres professions de soins de santé en Ontario, examine des normes semblables régissant les docteurs en médecine naturopathique dans d'autres territoires de compétence et consulte des experts de la profession avant de rédiger la norme qui sera distribuée aux membres de la profession et à d'autres parties prenantes aux fins de commentaires. Toutes les rétroactions sont ensuite étudiées et la norme est finalisée et présentée au conseil pour approbation; elle est ensuite distribuée aux membres de la profession et aux parties prenantes avec une date indiquant son entrée en vigueur.

Merci aux membres du comité pour leur temps et leur dévouement ainsi qu'à Bridie O'Connell pour son appui inestimable en rapport aux tâches administratives et organisationnelles du comité.



Rapport en matière de plaintes et de discipline

Comité de résolution des plaintes (CRP)

Présidente du CRP: Mary-Ellen McKenna, ND

Membres du comité: Glenda Clark, ND; Robert Dronyk DC, ND, Erin Psota, ND; Nancy Barnes, représentante du public, Fern Lerner Goldhar, soutien administratif.

Le comité s'est réuni une fois par mois en 2011. Grâce aux efforts des membres du comité, d'un avocat, des enquêteurs et du soutien administratif et du personnel, des recommandations en rapport à dix-neuf plaintes ont été présentées au conseil aux fins de considération. De ces plaintes, trois ont été soumises à des mesures disciplinaires, deux ont été résolues par engagement, cinq ont été résolues par lettre d'avertissement, huit ont été rejetées et une a été reportée. Au cours de 2011, douze nouvelles plaintes ont été reçues.

Merci à tous les membres du CRP et à Fern Lerner Goldhar pour leur apport, leur professionnalisme et leur engagement au maintien de l'intégrité dans le cadre du processus de plainte, et à Bridie O'Connell pour son soutien inestimable en rapport aux tâches administratives et organisationnelles du comité.

Audiences disciplinaires: Aucune audience disciplinaire n'a eu lieu en 2011.

Enquête sur les NDs non inscrits: Le conseil émet systématiquement des lettres de cessation et d'abstention à des praticiens non inscrits qui prétendent être des docteurs en médecine naturopathique lorsque des preuves sont fournies au conseil. En 2011, le conseil a émis 15 lettres de cessation et d'abstention. Dans certains cas, le conseil mène une enquête complète qui peut entraîner le lancement de poursuites des infractions provinciales. En 2011, le conseil a participé à quatre enquêtes de ce genre. Deux enquêtes se poursuivent en 2012. Le CRP ne participe pas à ces enquêtes.

Les compagnies d'assurance continuent de vérifier auprès du conseil l'état de l'inscription des praticiens avant d'effectuer le remboursement de réclamations liées à la naturopathie. Elles mentionnent aussi au conseil les noms des praticiens qui pourraient se faire passer pour des docteurs en médecine naturopathique de façon irrégulière.



Sommaire des plaintes et des cas de discipline devant le conseil en 2011

Reçues	Nature de la plainte/allégation	Décision au sujet de la plainte
2009	Faute professionnelle: Conduite inadéquate inconvenante pour un professionnel et omission de déclarer.	Reportée.
2010	Faute professionnelle: Émission de reçus frauduleux.	Soumise à des mesures disciplinaires.
2010	Faute professionnelle: Émission de reçus frauduleux.	Soumise à des mesures disciplinaires.
2010	Faute professionnelle: Émission de reçus frauduleux.	Soumise à des mesures disciplinaires.
2010	Faute professionnelle: Prestation de services hors-champs, conduite mettant en péril les soins aux patients.	Résolues par engagement.
2010	Faute professionnelle: Prestation de services hors-champs, conduite mettant en péril les soins aux patients.	Rejetées.
2010	Faute professionnelle: Tentative de souiller la réputation d'un collègue naturopathe et mise en péril des soins aux patients.	Résolue par correspondance et une lettre d'avertissement.
2010	Faute professionnelle: Conduite mettant en péril les soins du patient.	Rejetées.
2010	Faute professionnelle: Administration de substances non approuvées.	Rejetées.
2010	Faute professionnelle: Manques en matière de tenue d'archives.	Résolue par engagement dans l'attente retour à la catégorie Actif.
2010	Faute professionnelle: Émission frauduleuse de reçus au nom d'autres professionnels de la santé.	Se poursuit en 2012.
2010	Violation des normes en rapport à la supervision d'un diplômé non inscrit d'un collège en naturopathie.	Se poursuit en 2012.
2010	Faute professionnelle: Commentaire inapproprié fait à un patient.	Rejetée.
2010	Faute professionnelle: Utilisation d'un test inexact et potentiellement nuisible.	Se poursuit en 2012.
2010	Faute professionnelle: Manquement à l'obligation de confidentialité, modification de dossiers.	Résolue par correspondance et une lettre d'avertissement.
2010	Faute professionnelle: Remède inapproprié donné à un enfant.	Rejetée.
2010	Faute professionnelle: Omission de fournir les services payés, omission d'effectuer un suivi.	Résolue par correspondance et une lettre d'avertissement.
2011	Faute professionnelle: Délégation d'une mésothérapie à un inscrit non agréé en TP.	Résolue par correspondance et une lettre d'avertissement.
2011	Faute professionnelle: Refus de remettre les dossiers d'un patient à un collègue.	Résolue par correspondance et une lettre d'avertissement.
2011	Faute professionnelle: Dénigrement de la profession allopathique en conseillant contre les vaccins.	Rejetée.
2011	Faute professionnelle: Soins inférieurs à la norme et manques en matière de tenue d'archives.	Rejetée.
2011	Faute professionnelle: Délégation inappropriée, manques en matière d'obtention de consentement et de consignation au dossier.	Se poursuit en 2012.



Sommaire des plaintes et des cas de discipline devant le conseil en 2011 (suite)

Reçues	Nature de la plainte/allégation	Décision au sujet de la plainte
2011	Faute professionnelle: Conclure et facturer des tests sans avoir vu le patient.	Se poursuit en 2012.
2011	Faute professionnelle : Défaut de satisfaire aux exigences en matière de tenue d'archives mandatée par le conseil.	Rejetée à la suite d'une résolution acceptée par le conseil.
2011	Faute professionnelle : Traitement de membres de famille et facturation excessive de ces derniers.	Se poursuit en 2012.
2011	Faute professionnelle : Résultat d'un traitement par injections et substance injectée.	Se poursuit en 2012.
2011	Faute professionnelle : Réaction à un traitement intraveineux, violation des droits et abus financier dans un état vulnérable.	Se poursuit en 2012.
2011	Faute professionnelle : Promotion publique d'un produit.	Se poursuit en 2012.
2011	Faute professionnelle : Prétendre être un spécialiste du cancer et obstruer l'orientation vers des soins contre le cancer.	Se poursuit en 2012.



Le processus relatif aux plaintes

Le Board of Directors of Drugless Therapy – Naturopathy (BDDT-N) offre un processus de plaintes à la fois transparent et objectif. Le conseil est responsable du traitement de toutes les plaintes portées contre les membres inscrits du BDDT-N (docteurs en médecine naturopathique). Le comité de résolution des plaintes (CRP) enquête et rend compte de toutes les plaintes afin de minimiser le rôle des membres du conseil dans de telles matières avant le point de la prise de décision et d'assurer qu'un comité de discipline objectif puisse être formé si une plainte est soumise à une audience disciplinaire. Le président du CRP est un membre du conseil et le reste du comité est composé d'un représentant du public et de trois membres inscrits qui ne sont pas membres du conseil. Le président du CRP ne siège pas au comité disciplinaire.

Une plainte doit être faite par écrit pour qu'elle puisse faire l'objet d'une enquête. Les étapes du processus de plainte sont les suivantes:

- Une plainte écrite contre un membre inscrit est reçue.
- Si le membre inscrit est aussi membre d'une autre profession de santé, la plainte pourrait être transférée à l'organisme de réglementation approprié.
- Une lettre est envoyée au plaignant exposant les grandes lignes du processus et indiquant que le conseil obtiendra le dossier du patient de la part du naturopathe.
- On demande au membre inscrit de remettre le dossier original du patient au conseil.
- Après avoir reçu le dossier original du patient, on fournit au membre inscrit une copie de la plainte et ce dernier est invité à répondre.
- Une copie de la réponse du membre inscrit est envoyée au plaignant et ce dernier est invité à fournir des commentaires supplémentaires.
- Si de nouvelles questions sont soulevées dans la réponse du plaignant, une copie est envoyée au membre inscrit et ce dernier est invité à fournir des commentaires supplémentaires.
- Le comité de résolutions de plaintes (CRP) examine toute l'information pertinente (incluant la plainte, les réponses fournies par le membre inscrit et le plaignant, le dossier du patient, etc.)
- Des entrevues peuvent être organisées pour recueillir des renseignements supplémentaires.
- L'avis d'experts pourrait être obtenu.
- Le CRP décide ensuite s'il y a eu violation du règlement 278 de la *Loi sur les praticiens ne prescrivant pas de médicaments*, Faute professionnelle telle que définie par le BDDT-N, les normes de pratique ou les directives du conseil.
- Le CRP prépare et remet au conseil un rapport écrit et des recommandations, incluant un sommaire de la plainte, les preuves pertinentes et une discussion de son raisonnement.
- Le conseil étudie la plainte et les recommandations du CRP et décide si la matière peut être résolue à ce stade ou si elle mérite d'être soumise à une audience disciplinaire.
- La décision du conseil est ensuite transmise au plaignant et au membre inscrit qui reçoivent aussi une copie des raisons justifiant la décision du conseil.
- Si la matière est soumise à une audience disciplinaire, le conseil choisit la date de l'audience et émet un avis d'audience qui est remis au membre inscrit.



Le processus relatif aux plaintes (suite)

Le conseil inclut des sommaires des plaintes et des cas de discipline ainsi que les décisions qui s'y rattachent dans son bulletin d'information.

Remarque: Un plaignant, ou un membre inscrit, qui fait l'objet d'une plainte a le droit d'être représenté par un avocat à ses propres frais.

Examineur externe

L'examineur externe (EE) est un docteur en médecine naturopathique nommé par le conseil; il agit indépendamment du conseil et n'est pas membre du comité de résolution des plaintes.

Si le CRP ou le conseil identifie des problèmes qui ne se présentent pas sous forme de plaintes ou s'il reçoit une plainte anonyme, l'information est envoyée au EE. Si, après avoir étudié l'information, l'EE dépose une plainte officielle, le processus de plaintes décrit ci-dessus est mis en oeuvre.



Le rapport financier

BOARD OF DIRECTORS OF DRUGLESS THERAPY – NATUROPATHY
ÉTATS FINANCIERS
EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2011

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Aux membres de:

Board Of Directors Of Drugless Therapy – Naturopathy

Nous avons examiné les états financiers ci-joints du Board Of Directors Of Drugless Therapy – Naturopathy qui inclut le bilan en date du 31 décembre 2011 et l'état des résultats d'exploitation et les changements des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un sommaire des conventions comptables significatives et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et pour le contrôle interne jugé nécessaire par la direction afin de permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, qu'il s'agisse d'une fraude ou d'une erreur.

Responsabilité du vérificateur

Ma responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers suite à ma vérification. J'ai effectué ma vérification selon les normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que je respecte les obligations déontologiques et que je prévois et effectue la vérification dans le but d'obtenir l'assurance raisonnable à savoir si ces états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Une vérification exige l'utilisation de procédures visant à obtenir des éléments probants relatifs aux montants et à l'information contenus dans les états financiers. Les procédures choisies dépendent du jugement du vérificateur, incluant les évaluations de risques d'inexactitudes importantes des états financiers, qu'il s'agisse d'une fraude ou d'une erreur. En mesurant ces évaluations des risques, le vérificateur tient compte du contrôle interne pertinent à la préparation et à la représentation fidèle par l'entité des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme. Une vérification inclut également l'évaluation de la justesse des conventions comptables utilisées et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers.

Je crois que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour servir de point de départ à mon opinion de vérificateur.

Opinion

À mon avis, les états financiers présentent équitablement, à tous égards importants, la position financière du Board of Directors of Drugless Therapy – Naturopathy en date du 31 décembre 2011, ainsi que ses résultats financiers et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le 20 mars 2012
Bowmanville, Ontario

Traduit de l'original de Sullivan & Co. (Ordre professionnel)
Comptable agréé
Autorisé à exercer la comptabilité professionnelle
par l'Institut des comptables agréés de l'Ontario

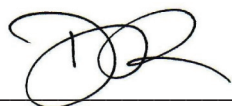
BOARD OF DIRECTORS OF DRUGLESS THERAPY - NATUROPATHY

BILAN

EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2011

	2011	2010
ACTIF		
COURANT		
Encaisse	22 705 \$	\$ -
Dépôts à terme (remarque: 4)	1 099 023	963 615
Montants prépayés	9 217	4 099
	1 130 945	967 714
IMMOBILISATIONS (Remarque: 5)	5 551	7 434
	1 136 496 \$	975 148 \$
PASSIF ET SOLDES DE FONDS		
COURANT		
Découvert bancaire	- \$	2 203 \$
Comptes créditeurs et charges à payer	23 622	39 671
Produit constaté d'avance (remarque: 2)	182 130	166 842
	205 752	208 716
SOLDES DES FONDS		
Fonds d'exploitation – non affecté	776 711	585 195
Fonds de réserve légale – affecté à l'interne (remarque: 3)	154 033	181 237
	930 744	766 432
	1 136 496 \$	975 148 \$

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL :



Présidente



Secrétaire-trésorière

Les remarques ci-jointes relatives aux états financiers forment une partie intégrante de ces états.

BOARD OF DIRECTORS OF DRUGLESS THERAPY - NATUROPATHY
ÉTATS DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET CHANGEMENTS AUX
SOLDES DES FONDS

FONDS D'EXPLOITATION
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

	2011	2010
PRODUITS		
Frais	1 028 362 \$	943 574 \$
Autres produits	4 030	1 085
Intérêt	15 010	14 760
	1 047 402 \$	959 419 \$
DÉPENSES D'EXPLOITATION		
Publicité et promotion	28 502	12 470
Amortissement des immobilisations	1 883	2 566
Audit et frais comptables	7 910	8 115
Frais bancaires et frais payés par le commerçant	13 573	14 438
Droits et frais des membres du conseil (remarque: 7)	62 260	69 499
Plaintes et discipline (remarque: 9)	66 022	84 776
Conférences et déplacements	17 163	11 545
Examens	18 821	20 227
Inspections	45 345	2 628
Assurance	8 717	8 901
Frais juridiques	75 380	82 156
Bureau et divers (remarque: 11)	35 081	36 172
Impression et expédition	49 781	52 139
Honoraires (autre) (Remarque: 10)	63 118	70 701
Loyer	37 290	35 970
Salaires et avantages	275 040	286 851
	805 886 \$	799 154 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS APRÈS LES DÉPENSES	241 516	160 265
SOLDE DU FONDS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	585 195	424 930
TRANSFERT AU FONDS DE RÉSERVE LÉGALE	(50 000)	-
SOLDE DU FONDS, À LA FIN DE L'EXERCICE	776 711 \$	585 195 \$

Les remarques ci-jointes relatives aux états financiers forment une partie intégrante de ces états.

BOARD OF DIRECTORS OF DRUGLESS THERAPY - NATUROPATHY
ÉTATS DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET CHANGEMENTS AUX
SOLDES DES FONDS

FONDS DE RÉSERVE LÉGALE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

	2011	2010
PRODUITS		
Intérêt	4 649 \$	7 704 \$
DÉPENSES		
Frais juridiques	81 853	48 276
EXCÉDENT DES DÉPENSES APRÈS LES PRODUITS	(77 204)	(40 572)
SOLDE DU FONDS, EN DÉBUT D'ANNÉE	181 237	221 809
TRANSFERT AU FONDS D'EXPLOITATION	50 000	-
SOLDE DU FONDS, À LA FIN DE L'EXERCICE	154 033 \$	181 237 \$

Les remarques ci-jointes relatives aux états financiers forment une partie intégrante de ces états.

BOARD OF DIRECTORS OF DRUGLESS THERAPY - NATUROPATHY
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

	2011	2010
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
Excédent des produits après les dépenses	164 312 \$	119 693 \$
Éléments qui n'exigent pas de dépenses		
Amortissement	1 883	2 566
	166 195	122 259
MODIFICATIONS AU FONDS DE ROULEMENT AUTRE QUE LES DISPONIBILITÉS		
Montants prépayés	(5 118)	(48)
Comptes créditeurs et charges à payer	(16 051)	19 900
Produit constaté d'avance	15 288	16 206
	(5 881)	36 058
	160 314	158 317
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		
Dépôts à terme	(135 407)	(170 604)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DES DISPONIBILITÉS	24 907	(12 287)
DISPONIBILITÉS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(2 202)	10 085
DISPONIBILITÉS, À LA FIN DE L'EXERCICE	22 705 \$	(2 202) \$

Les remarques ci-jointes relatives aux états financiers forment une partie intégrante de ces états.

BOARD OF DIRECTORS OF DRUGLESS THERAPY - NATUROPATHY

REMARQUES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2011

1. Nature de l'organisation

Le Board of Directors of Drugless Therapy – Naturopathy, « l'organisation », est un conseil nommé par le gouvernement, régi par la Loi sur les praticiens ne prescrivant pas de médicaments (Province de l'Ontario), aux fins de réglementer l'exercice des docteurs en médecine naturopathique dans la province de l'Ontario. L'organisation opère à titre d'entité sans but lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et par conséquent est exemptée d'impôt sur le revenu.

2. Sommaire des conventions comptables significatives

(a) Constatation des produits

Les produits provenant des frais d'inscription sont comptabilisés également durant la période à laquelle ils se rapportent. La portion des frais annuels liée à la période après la fin de l'exercice a été incluse dans le produit constaté d'avance.

(b) Instruments financiers

L'organisme mesure initialement ses actifs et ses engagements financiers à une juste valeur. L'organisme mesure par la suite tous ses actifs financiers et ses engagements financiers à une fraction amortie du coût. Les actifs financiers incluent les dépôts en espèces et à terme, et les engagements financiers incluent les comptes fournisseurs et les charges à payer.

(c) Estimations comptables

La préparation des états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont des incidences sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur la divulgation des éléments d'actif éventuels et des dettes passives en date des états financiers et des montants déclarés de produits et de charges durant l'année sur laquelle porte le rapport. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(d) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût d'origine, et sont amorties à des taux calculés dans le but de radier les immobilisations au cours de leur durée de vie utile estimative comme suit :

Meubles et équipement solde dégressif de	20 %
Équipement informatique solde dégressif de	30 %

BOARD OF DIRECTORS OF DRUGLESS THERAPY - NATUROPATHY

REMARQUES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2011

3. Comptabilité par fonds

L'organisme utilise la méthode comptable de fonds affectés. Le fonds d'exploitation représente toutes les activités administratives et d'exploitation, à moins d'indication contraire ci-dessous, et rend compte seulement des montants non affectés.

Le fonds de réserve légale représente le financement des frais juridiques liés à du travail juridique spécialisé et non récurrent, pour entendre et défendre les causes. Les frais juridiques en cours continuent d'être financés par le fonds d'exploitation. Les fonds sont seulement affectés lorsqu'ils sont approuvés par le conseil.

4. Dépôts à terme

Les dépôts à terme se composent de certificats de placement garantis encaissables, incluant ceux qui sont conservés pour le fonds de réserve légale. Les certificats arrivent à échéance entre le 31 mars 2012 et le 18 juin 2012. La valeur comptable de ces actifs financiers et de ces engagements financiers est proche de leur juste valeur, sauf disposition contraire.

5. Immobilisations

	Coût	Amortissements cumulés	Net 2011	Net 2010
Meubles et équipement	7 532 \$	4 755 \$	2 777 \$	3 471 \$
Équipement informatique	9 014	6 240	2 774	3 963
	16 546 \$	10 995 \$	5 551 \$	7 434 \$

6. Engagements

Les locaux des bureaux sont loués au mois, paiements exigibles de 2 915 \$.

7. Droits et frais des membres du conseil

Les droits et frais des membres du conseil se composent des éléments suivants:

	2011	2010
Frais des directeurs pour les réunions des comités et du conseil	40 049 \$	39 426 \$
Dépenses des directeurs	16 473	20 139
Frais des membres extraordinaires des comités	5 738	9 934
	62 260 \$	69 499

BOARD OF DIRECTORS OF DRUGLESS THERAPY - NATUROPATHY
REMARQUES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2011

8. Opérations entre des parties liées

La Province de l'Ontario fournit des fonds pour les frais et les dépenses d'un membre du conseil dont les montants n'ont pas été inscrits dans ces états.

Au cours de l'année, quatre membres du conseil qui sont docteurs en médecine naturopathique ont reçu des jetons de présence pour services fournis à l'organisation conformément au règlement 278 de la Loi sur les praticiens ne prescrivant pas de médicaments (consultez aussi la remarque: 7).

9. Plaintes et discipline

Les dépenses liées aux plaintes et à la discipline incluent les honoraires des enquêteurs, les frais et les dépenses des membres du comité de résolution des plaintes, et d'autres services, et excluent toute dépense connexe ayant été incluse dans toute autre catégorie de dépenses.

10. Honoraires (autre)

Les honoraires (autre) se composent (1) des services de consultation en relations publiques liés à la transition vers le règlement de la naturopathie en vertu du cadre législatif de la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées, et à d'autres matières d'affaires publiques au besoin, et (2) d'autres coûts liés à la planification transitoire.

11. Bureau et divers

Bureau et divers se compose de dépenses liées aux fournitures de bureau, téléphone, internet, services de messagerie, équipement d'entretien, logiciels, formation et adhésions.

12. Données comparatives

Certaines des données comparatives ont été reclassées pour être en conformité avec la présentation de l'exercice actuel.



Rapport annuel 2011